

POUBELLE

Avec l'arrivée de la taxe, les familles avec de jeunes enfants devront éliminer des montagnes de couches-culottes. Tour d'horizon des communes de plaine, de coteaux et de fonds de vallée qui prévoient – ou pas – des sacs gratuits.

PAR GILLES.BERREAU
@LENOUVELLISTE.CH



Des sacs gratuits pour les couches-culottes

→ Alors que la taxe au sac va entrer en vigueur dans le Valais romand au 1er janvier 2018, le sujet des couches-culottes est plus que jamais d'actualité. En effet, la nécessité de prévoir des ajustements pour certaines catégories de ménages est actuellement discutée dans les administrations locales. Nos élus pensent notamment aux familles avec enfants en bas âge et aux personnes incontinents, qui vont remplir bien plus de sacs que la moyenne de la population. Ainsi, des mesures sociales ont déjà été prévues par la plupart des communes. Mais ces aides diffèrent notablement d'une collectivité à l'autre. En effet, les quelques collectivités interrogées par «le Nouvelliste» offrent plus ou moins de sacs taxés de 35 litres pour les enfants en bas âge, sur une période allant jusqu'à quatre ans. Notre liste n'est pas exhaustive.

« Ces aides aux familles sont de la compétence des communes qui toutes ont ou vont développer des mesures ». Voilà ce qu'indique Philippe Varone, président de l'association régionale du Valais romand, à propos des mesures d'accompagnement à l'introduction de la taxe au sac le 1er janvier. A tout seigneur tout honneur: Fully où la décision vient de tomber. «Les nouveaux parents se verront offrir un lot unique de 80 sacs de 35 litres», indique le président Edouard Fellay. Qui rappelle que sa commune s'est penchée avec une attention toute particulière sur ce dossier.

Tout est parti de Fully
«C'est d'ici que l'idée d'une taxe au sac est partie, par la force des choses, suite à l'intervention en 2012 d'un citoyen (ndlr: Camille Carron, un ancien élu des Verts) qui est allé jusqu'au Tribunal fédéral pour obtenir que le principe du pollueur-payeur soit appliqué.» Edouard Fellay avait alors plaidé pour une base commune à toutes les collectivités. D'autres administrations locales offrent aussi quelques dizaines de sacs en une seule fois. Ainsi à Sion, ce sera 60 sacs par enfant, à Sierre 50, à Troistor-



«Le confort des couches ne devrait pas faire oublier la solution des couches lavables.»

RAYMONDE RITTMANN
MUNICIPALE À LEYTRON

4

ans
Jusqu'à cet âge, les enfants de certaines communes ont droit à des sacs gratuits.

rents et à Leytron 80. Dans cette dernière commune, la municipale Raymonde Rittmann ajoute que les enfants nés dès le 1er janvier 2017 profiteront de cette mesure sociale. Mais dans d'autres agglomérations, à l'instar de Fully, seules les naissances à partir du 1er janvier 2018 sont concernées. A Sierre, les enfants nés durant les trois derniers mois de 2017 auront aussi droit à un geste. D'autres collectivités, à l'instar d'Anniviers, ne distribueront pas de sacs aux familles. «Ce n'est pas prévu, car nous aidons déjà les familles avec un rabais fiscal de 500 francs», indique le président David Melly.

Ayent et Savièse très généreux
Certaines collectivités se montrent plus généreuses sur la durée. Ainsi, Ayent a prévu d'offrir 60 sacs gratuits par année jusqu'à l'âge de 4 ans révolus. A Savièse, on offre moins de sacs (20 sacs par an), mais toujours jusqu'à l'âge de 4 ans révolus. A Veysonnaz et à Bagnes ce sera pendant trois ans seulement, avec respectivement 40 et 50 sacs. A Leytron, Raymonde Rittmann ajoute qu'il ne faut pas oublier que la taxe au sac veut agir sur la consommation.

Les incontinents n'ont pas été oubliés

A Sion, les adultes incontinents ou personnes malades produisant d'importants déchets (pansements, etc.) et qui sont au bénéfice d'un certificat médical obtiendront 30 sacs chaque six mois. A Veysonnaz, ces personnes peuvent recevoir 60 sacs par an. Le même nombre de sacs est prévu pour les bénéficiaires de l'aide sociale ou de prestations complémentaires auprès de l'AI, indique le municipal Loïc Viret. A Savièse, des sacs dans une quantité non déterminée leur seront offerts. D'autres collectivités estiment que la question du traitement respectueux des personnes incontinents reste délicate. «A Troistorrents, nous menons une réflexion de fond afin de trouver une solution ne stigmatisant pas ces personnes. Doit-on leur demander de se rendre à la commune pour récupérer ces sacs poubelles?», indique son président Fabrice Donnet-Monay. Certaines collectivités planchent sur une distribution via les centres médico-sociaux, qui se rendent déjà chez les personnes âgées pour d'autres tâches, ménagères et sanitaires. Ainsi dans le district de Sierre, c'est le CMS de la ville qui livrera 15 sacs trois fois par an à ses clients via les infirmières à domicile. Pour les autres, il suffira de se rendre au magasin du CMS. A Fully, ce sont les pharmacies qui remettront gratuitement 50 sacs par an sur présentation d'une ordonnance.

«C'est un partenariat où chacun, commune et citoyen, veut maîtriser ses charges.» Elle relève les points intéressants ayant été mis en avant par des participants à une séance publique d'information: «Le confort des couches actuelles ne devrait pas faire oublier la solution des couches lavables pour les plus petits ni le fameux pot...»
Se renseigner auprès des administrations communales pour connaître les conditions exactes d'octroi de ces aides.